

Conseil des parents du 11^e arrondissement

Zone NORD

Conseil du lundi 10 février 2025 – réunion n °2
Compte rendu

→ PROCHAINE REUNION : **MARDI 29 AVRIL 2025, 18h00 à 19h30**

Participant.e.s :

Mairie du 11^e

Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11^e, chargée de la petite enfance
Ana E Silva, Directrice Générale Adjointe des Services

Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances 11/12

Caroline Bercy, adjointe à la Cheffe de CASPE

Pôle Familles et Petite Enfance

Corinne Velly, Coordinatrice Petite Enfance

Isabelle Duhamel, Coordinatrice Petite Enfance

Représentant.e.s des parents

CC 108 ST MAUR	Président.e	Dieudonne	Lucie
CC 56 ST MAUR	x	DUCHENE	Alexis
CC JP Timbaud	x	BICARD	Johanne
CC JP Timbaud	x	BRECHET	Thomas
CC Duranti	x	PALAZZOLO	Julie
CC Robert Houdin	Président.e	GIBELLATO	Lara
CC Robert Houdin	Président.e	VERPIOT	Anne-Charlotte
CC 117 PH Auguste	X	JOSSE	Célia

CONSEIL DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS DES CRÈCHES MUNICIPALES - 11^e NORD

ORDRE DU JOUR EN PRÉPARATION DU CONSEIL DU 10/02/2025

1. FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

1.1 Grèves

Concernant les grèves, nous avons reçu un mail annonçant un 'risque de perturbation de l'accueil des enfants en crèche' deux jours après le conseil de début décembre. Bien que notre crèche (117) n'ait pas été impactée cette fois-ci, il serait utile, dans la mesure du possible, que ces informations soient partagées lors du conseil afin que les parents puissent être prévenus en amont. Pourriez-vous préciser comment sont anticipées et communiquées ces situations ? Existe-t-il un dispositif permettant d'informer les familles plus tôt, et si oui, comment pourrait-il être amélioré pour assurer une meilleure organisation pour les parents ?

Les représentants de la Mairie expliquent le processus d'anticipation et de communication des grèves :

Information sur les grèves

- Les organisations syndicales déposent un préavis de grève auprès des directions.
- Les directions vérifient la conformité de la grève avec la réglementation en vigueur.
- Une fois validée, l'information est transmise à la directrice de la crèche concernée, qui informe ensuite les familles.
- La limite d'un dépôt de préavis de grève est de 5 jours avant la date choisie, sauf s'il s'agit d'une grève nationale de la fonction publique. Souvent les familles ont connaissance de la date dans les médias. Cependant, la procédure de recensement des agents grévistes, ne débutera qu'après la réception du message de la direction.

Organisation des établissements en cas de grève

Les agents peuvent se déclarer grévistes jusqu'à la prise de poste le jour de la grève. Si les professionnels se positionnent en amont, la responsable peut donner une information prévisionnelle aux familles sur l'ouverture totale ou partielle de l'établissement ou sa fermeture.

La responsable détermine la/ les sections ouvertes et font si possible une rotation des fermetures pour ne pas impacter toujours les mêmes familles.

Facturation en cas de grève

La journée reste facturée si l'établissement ou la section de votre enfant sont ouverts.

Moyens d'information pour les parents

Actuellement, les familles sont informées par les directrices de crèche après réception des informations officielles.

Il est possible de s'informer en amont sur les mouvements sociaux via les sites des organisations syndicales des agents de la ville de Paris et sur le site du collectif « pas de bébé à la consigne » : pasdebebesalaconsigne.com

1.2 Regroupement

Pouvez-vous expliquer le fonctionnement du regroupement des crèches ? Quels sont les critères pris en compte pour choisir la crèche d'accueil lors d'un regroupement (capacité d'accueil, localisation, disponibilité du personnel, équipements, etc.) ? Existe-t-il une règle définissant un rayon maximal en kilomètres pour limiter l'impact sur les familles en termes de distance et de temps de trajet ?

Les représentants de la Mairie expliquent le fonctionnement du Regroupement des Crèches :

Lors de la réunion, des précisions ont été apportées sur le fonctionnement du regroupement des crèches pendant la période estivale.

Période et organisation

Le regroupement concerne les quinze derniers jours de juillet et les 15 derniers jours d'août. Un système de jumelage entre 2 à 4 crèches proches est mis en place pour assurer la continuité de l'accueil.

Certaines crèches peuvent être fermées en raison de travaux.

Les 3 semaines entre les périodes de regroupements fin juillet /mi-août (période de fermeture des crèches), un relais unique est organisé pour l'ensemble de la CASPE (11^e et 12^e arrondissements), avec une seule crèche ouverte, qui peut exceptionnellement accueillir des enfants en fonction de la situation particulière de leur famille, sous demande préalable et présentation de justificatifs.

Critères de sélection de la crèche d'accueil de regroupement

La répartition dépend de plusieurs facteurs : Capacité d'accueil, Proximité géographique (les crèches sélectionnées sont généralement proches les unes des autres), travaux éventuels.

Il a été souligné que les questions de distance sont rarement un problème.

Conditions d'accueil et repères pour les enfants

Il n'y a pas de professionnelles de référence garantie lors du regroupement, mais le ratio enfant/adulte est généralement plus confortable que d'habitude.

Même en absence de professionnelles de référence, un travail est fait pour maintenir des repères : Une feuille d'habitudes de vie est remplie pour chaque enfant afin d'assurer une continuité dans les habitudes, il y a une mise en place d'une répétition des routines pour faciliter l'adaptation (Même lit pour le repos, Même groupe pour les repas). Des temps de rencontres permettent d'échanger entre professionnelles sur les besoins des enfants et d'organiser l'accueil des familles.

Inscriptions et informations

L'inscription au regroupement se fait fin avril / début mai via un lien envoyé aux familles par la directrice de la crèche.

Il existe une période de rétractation avant l'été.

La demande est toujours acceptée, car l'ensemble des enfants ont droit au regroupement.

L'adresse exacte de la crèche d'accueil n'est pas communiquée au moment de l'inscription, mais sera indiquée courant du mois de juin.

1.3 Budget

Pouvez-vous détailler le fonctionnement du budget des crèches, notamment en ce qui concerne les différentes sources de financement (subventions publiques, participation des familles, autres

contributions) ? Comment ces fonds sont-ils répartis entre les dépenses de fonctionnement (salaires du personnel, entretien des locaux, matériel pédagogique, repas, etc.) ?

Les représentants de la Mairie ont présenté une diapositive (annexe 01) détaillant la répartition du budget des crèches :

Le budget des crèches repose sur plusieurs sources de financement :

18 % Participation des familles

55 % Subventions de la CAF

Le solde du budget non couvert : à la charge de la Ville de Paris

Les fonds sont principalement alloués aux postes suivants :

90 % : Masse salariale (salaires du personnel)

8 % : Fonctionnement général (activités, jouets, nourriture, couches, produits divers)

2 % : Autres dépenses (maintenance, prestataires externes)

2 ALIMENTATION

2.1 Lait épaissi

Est-il possible de mettre à disposition un lait épaissi ?

Il n'est pas possible de mettre à disposition du lait épaissi, car il nécessite une ordonnance médicale en fonction de pathologies spécifiques.

De plus, les particularités comme les couches spécifiques ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'accueil standard, le budget alloué aux crèches ne le permettant pas, les achats des établissements se font dans le cadre de marchés publics.

2.2 Sucre

Je souhaitais partager une interrogation concernant l'alimentation en crèche, et plus particulièrement l'ajout de sucre dans certaines préparations, comme les crèmes de riz.

Si l'utilisation de lait infantile dans les purées peut se justifier pour assurer un apport lacté suffisant et réduire le nombre de biberons (bien que cela puisse compliquer l'organisation des mères allaitantes), la présence de sucre ajouté suscite des interrogations.

Les recommandations nutritionnelles actuelles, soutenues par de nombreux professionnels de santé, préconisent d'exclure totalement le sucre avant l'âge de 3 ans, en raison de ses effets néfastes sur la santé, notamment sur le métabolisme et les habitudes alimentaires futures. Le sel est également déconseillé, bien qu'il soit parfois plus toléré.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi du sucre est ajouté dans certains plats servis en crèche ? Existe-t-il une justification nutritionnelle ou réglementaire à cette pratique ? Serait-il envisageable de revoir ces choix alimentaires pour mieux correspondre aux recommandations actuelles en matière de nutrition infantile ?

Les représentants de la Mairie précisent que toutes les crèches suivent un menu unique et respectent les recommandations officielles de la Ville de Paris et de la Santé Publique. Ces menus

sont élaborés en collaboration avec des nutritionnistes et sont adaptés pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants.

Produits utilisés

Les produits sont bruts et cuisinés sur place, avec une priorité donnée aux produits bio et labellisés. Aucun produit industriel n'est utilisé, sauf en cas d'urgence (tous les produits industriels transformés ont été supprimés des crèches il y a 4/5 ans).

Ajout de sucre

Les recommandations des nutritionnistes précisent de limiter à 10 grammes maximum le sucre (ajouté) par jour par enfant. A la crèche, le sucre ajouté est proposé uniquement au goûter, et il est limité à 3 grammes par portion. Le sucre utilisé est principalement de la cassonade bio ou du sucre de betterave.

3. SURCHAUSSURES

L'absence de surchaussures n'est pas hygiénique quand on sait que les bébés passent leurs journées au sol. Pourquoi n'y en a-t-il pas systématiquement dans toutes les crèches ?

Des analyses faites en 2015 sur l'utilisation des surchaussures en crèche montrent que leur utilisation ou non n'a aucun impact sur la santé des bébés. Il a donc été recommandé de les enlever. Les bébés se font aussi leur immunité.

Leur utilisation peut néanmoins être limitée aux bébés, la décision se fait par établissement et par secteur.

L'hygiène passe aussi par lavage des mains, lavage des sols, l'attention des parents aux mesures d'hygiène (bien s'essuyer les pieds à l'entrée etc.)

4. SORTIES EN EXTÉRIEUR POUR TOUS LES ENFANTS

A été évoqué lors de la réunion la question de pouvoir faire sortir quotidiennement en extérieur (dans l'enceinte de la crèche) tous les enfants, bébé inclus, peu importe le temps et la saison, sur le modèle des pays scandinaves. L'extérieur étant une extension de l'intérieur de la crèche, projet qui ferait partie du projet pédagogique des crèches.

Pour ce faire, il faut des tenues extérieures adéquates types combinaisons etc. (à déterminer si fournies par familles, crèches, dons ou autres)

Une expérimentation sur ce projet est en cours dans les crèches Cavaignac et Servan (mise en place début février, à suivre pour prochaine réunion du 29 avril). L'investissement des espaces extérieurs en EAPE est un sujet porté par la direction et les établissements.

5. RATIO DE PRISE EN CHARGE

Afin d'assurer des conditions optimales de prise en charge, plusieurs règles et ratios sont définis pour régir l'encadrement des enfants. Conformément aux normes établies, un adulte doit être affecté à un groupe de cinq enfants qui ne marchent pas encore, et un adulte pour huit enfants marchants déjà.

Pour veiller au respect de ces ratios, un travail de recensement des effectifs enfants /professionnelles est en cours afin d'identifier les temps en tension (accueil et fin de journée) pour adapter les



organisations dans le respect du cadre légal. Notamment en fin de journée, lorsque les équipes peuvent être plus sollicitées avec le départ des enfants et les transmissions aux familles.

Les contrats de garde par heure ont été mis en place afin de mieux structurer la journée et de garantir une présence adéquate des professionnelles à chaque moment de la journée. Ce système permet de planifier précisément les plages horaires de travail du personnel, en tenant compte des moments où la demande est la plus forte, notamment lors des arrivées le matin et des départs en fin de journée.